

Redémarrage de l'opération d'entraînement et de compétition selon le Covid-19

Valable à partir de 06.06.2020

Créé le 03.06.2020
Créé par Conseil d'administration STF

Contenu

1. Situation initiale	3
1.1 Opération d'entraînement	3
1.2 Opération de compétition	3
2. Opération d'entraînements	3
2.1 Concept de protection	3
2.2 Exigences Ordonnance OFSP	4
2.2.1 Symptômes - uniquement en bonne santé et sans symptômes pendant l'entraînement	4
2.2.2 garder une distance	4
2.2.3 Hygiène	4
2.2.4 Tenir à jour des listes de présence - pour suivre les contacts étroits des personnes infectées	4
2.2.5 Désignation du responsable	5
2.3 Forme de l'entraînement	5
2.4 Responsabilité	5
3. Opération de compétition	5
3.1 Situation initiale Règlement	5
3.1.1 Exigences générales	5
3.1.2 Concours jusqu'à un nombre maximum de 300 personnes	6
3.2 Position de départ Football de table Suisse	6
3.2.1 Situation initiale Swiss Tablesoccer Regio Tour (STRT)	6
3.2.2 Situation initiale Swiss Tablesoccer Series (STS)	7
3.2.3 Situation initiale Swiss Tablesoccer Finals	7
3.2.4 Situation initiale Swiss Tablesoccer League (STL)	7
3.3 Évaluation de l'opération de compétition	7
3.3.1 Évaluation Swiss Tablesoccer Regio Tour (STRT)	7
3.3.2 Évaluation Swiss Tablesoccer Series (STS)	8
3.3.3 Évaluation Swiss Tablesoccer Finals	8
3.3.4 Évaluation Swiss Tablesoccer League (STL)	9
3.4 Décision Opération de compétition	10
4. Recommandations pour les tournois de chat	11
4.1 Exigences générales	11
4.2 Concours pour un maximum de 300 personnes	11

1. Situation initiale

A partir du 6 juin 2020, la troisième étape de l'assouplissement des mesures aura lieu dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. L'interdiction de rassemblement dans les lieux publics sera assouplie, compte tenu de l'application cohérente des règles de distance et d'hygiène et de la traçabilité des contacts étroits (recherche des contacts). La poursuite de l'ouverture des activités d'entraînement des organisations sportives permettra de développer les activités sportives dans le respect des exigences sanitaires/épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

La Fédération Suisse de Football de Table veut prendre en compte les nouvelles conditions cadres et montrer la mise en œuvre pour le sport du football de table en Suisse.

Une reprise ne peut se faire qu'ensemble. Le STF appelle tous les footballeurs de table, les officiels et les clubs à faire preuve de solidarité et à soutenir les organisateurs d'événements de la meilleure façon possible.

1.1 Opération d'entraînement

La validité du concept de protection de la STF pour les opérations d'entraînement prend fin le 6 juin 2020 et ce document en reprend la validité. Toutes les restrictions précédentes sont remplacées par les nouvelles recommandations valables dans ce document.

1.2 Opération de compétition

Les scénarios élaborés pour la reprise du jeu constituent la base des décisions ultérieures (<https://swisstablesoccer.ch/media/attachments/2020/04/16/impact-virus-corona-au-baby-foot-suisse1.pdf>).

2. Opération d'entraînements

La section suivante décrit le cadre dans lequel les opérations d'entraînements peuvent être reprises à partir du 6 juin 2020.

2.1 Concept de protection

Chaque club doit remplir un concept de protection. L'OFSP n'a pas besoin de plausibiliser cette situation. Toutefois, les autorités sanitaires cantonales peuvent l'exiger.

Un modèle pour le concept de protection peut être téléchargé ici :

<https://swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/news-medias/Fokus-Coronavirus.html>

Propre clubhouse

Si les clubs gèrent leurs propres sites, il leur incombe de remplir un concept de protection pour l'opération d'entraînement.

Les associations qui offrent leurs propres services de restauration peuvent s'orienter vers les concepts de protection de GastroSuisse :

<https://www.gastrosuisse.ch/fr/portail-de-la-branche/informations-sur-la-branche/informations-covid-19/plan-de-protection-de-la-branche-sous-covid-19/>

Clubs dans les établissements de restauration

Si les clubs s'entraînent dans un lieu extérieur, la responsabilité de l'opération incombe aux opérateurs du lieu. Il est conseillé aux clubs de contacter les opérateurs. Lors de la mise en œuvre de la

2.2 Exigences Ordonnance OFSP

2.2.1 Symptômes - uniquement en bonne santé et sans symptômes pendant l'entraînement

Les athlètes et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Les sessions d'entraînement exigent qu'un concept de protection soit élaboré avec les opérateurs du lieu.

2.2.2 garder une distance

À l'arrivée, à l'entrée de l'installation sportive, au vestiaire, aux réunions d'entraînement, à la douche, après l'entraînement, au retour, la distance réglementaire de 2m doit être respectée.

Une infection par le nouveau coronavirus peut se produire si vous gardez une distance de moins de 2 m par rapport à une personne malade. En gardant vos distances, vous vous protégez et protégez les autres de l'infection. Pendant l'entraînement proprement dit, le contact physique est à nouveau autorisé dans tous les sports.

2.2.3 Hygiène

- Le lavage des mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Les mains doivent être lavées avant et après l'exercice. En vous lavant régulièrement les mains avec du savon, vous pouvez vous protéger.
- Il n'est plus nécessaire de désinfecter les poignées avant et après utilisation.
- Le port de masques de protection est volontaire.

2.2.4 Tenir à jour des listes de présence - pour suivre les contacts étroits des personnes infectées

Les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Pour faciliter la recherche des contacts, des listes de présence sont généralement tenues. Les personnes en contact avec la personne infectée peuvent être mises en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

2.2.5 Désignation du responsable

Toute personne qui planifie et dispense un entraînement doit désigner une personne responsable chargée de veiller au respect de la réglementation applicable.

2.3 Forme de l'entraînement

- **Nombre maximum de participants à l'entraînement:** Il doit rester au moins **10 m2** de surface d'entraînement disponible par personne participant à l'entraînement.
- **Groupes d'entraînement:** L'entraînement ne doit plus avoir lieu dans le cadre de groupes de cours fixes.
- **Forme d'entraînement:** les simples et les doubles peuvent être joués.

2.4 Responsabilité

Activité	Possible à partir de	à Conditions	Responsable
Opération d'entraînement	06.06.2020	Concept de protection (2.1)	Association
		Tenue des listes de présence (2.2.4)	Association
		Nom de la personne responsable (2.2.5)	Association
		Adaptation comportementale (2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3)	Participants
		Respect des formes d'entraînement (2.3)	Association / Participants

3. Opération de compétition

3.1 Situation initiale Règlement

3.1.1 Exigences générales

- Pour chaque événement ainsi que pour les entreprises et les installations dans lesquelles les événements ont lieu, un concept de protection doit être élaboré sur la base du concept de protection des dessins et modèles actuellement en vigueur, en tenant compte des points ci-dessous.
- Les zones de restauration doivent également tenir compte du concept de protection actuellement en vigueur pour l'industrie hôtelière.
- L'organisateur de l'événement doit désigner une personne chargée de veiller au respect du concept de protection.

3.1.2 Concours jusqu'à un nombre maximum de 300 personnes

Les contacts étroits doivent pouvoir être identifiés par l'organisation ou la personne organisatrice pendant 14 jours après l'événement, à la demande des autorités sanitaires cantonales. Cela peut être organisé en enregistrant les visiteurs (nom, prénom, numéro de téléphone) via des systèmes de réservation ou au moyen d'un formulaire de contact.

- Nombre maximum de visiteurs : une personne par 4 m² de surface accessible
- Les salles ou salons des spectateurs sont conçus de manière à assurer la traçabilité en cas de contact étroit entre des individus et avec et entre des groupes de familles ou des personnes vivant sous le même toit.
- Le flux de personnes (par exemple, lors de l'entrée et de la sortie des salles ou salons des spectateurs) doit être dirigé de manière à maintenir une distance de deux mètres entre les visiteurs.
- En outre, une personne responsable doit être désignée pour veiller à ce que le concours se déroule conformément à ces règles

3.2 Position de départ Football de table Suisse

Le document "Effets de la situation Corona sur le baby-foot en Suisse" définit un certain nombre de critères qui doivent être remplis pour pouvoir reprendre le jeu :

- Les manifestations (notamment sportives) sont possibles à partir de 200 personnes
- Les instructions relatives à la "distanciation sociale" sont abrogées
- La mobilité à l'intérieur de la Suisse n'est plus limitée ou réduite
- aucune autre restriction qui entrave la pratique de notre sport

La reprise du jeu est également liée au fait que tous les joueurs doivent bénéficier d'une fenêtre d'entraînement de 30 jours.

3.2.1 Situation initiale Swiss Tablesoccer Regio Tour (STRT)

Les points suivants peuvent être mentionnés comme des limitations au fonctionnement normal :

- Création d'un concept de protection pour chaque événement
- Réflexion sur le concept de protection de la gastronomie
- Garantir la traçabilité de toutes les personnes
- Conditions spatiales
 - 4m² par personne présente
 - la gestion des flux de personnes
- Détermination d'une personne responsable

3.2.2 Situation initiale Swiss Tablesoccer Series (STS)

Les points suivants peuvent être mentionnés comme des limitations au fonctionnement normal :

- Création d'un concept de protection pour chaque événement.
- Prise en compte du concept de protection de la gastronomie.
- Garantir la traçabilité de toutes les personnes.
- Conditions spatiales
 - 4m² par personne présente
 - la gestion des flux de personnes
- Détermination d'une personne responsable
- Le positionnement dans le classement ITSF n'est pas possible avant la fin du mois d'août

3.2.3 Situation initiale Swiss Tablesoccer Finals

Les points suivants peuvent être mentionnés comme des limitations au fonctionnement normal :

- Confinement de l'événement de manière à ce que moins de 300 personnes soient présentes
- Création d'un concept de protection pour chaque événement
- Réflexion sur le concept de protection de la gastronomie
- Garantir la traçabilité de toutes les personnes
- Conditions spatiales
 - 4m² par personne présente
 - la gestion des flux de personnes
- Détermination d'une personne responsable

3.2.4 Situation initiale Swiss Tablesoccer League (STL)

Les points suivants peuvent être mentionnés comme des limitations au fonctionnement normal :

- Création d'un concept de protection pour chaque événement.
- Prise en compte du concept de protection de la gastronomie.
- Garantir la traçabilité de toutes les personnes.
- Conditions spatiales
 - 4m² par personne présente
 - la gestion des flux de personnes
- Détermination d'une personne responsable

3.3 Évaluation de l'opération de compétition

3.3.1 Évaluation Swiss Tablesoccer Regio Tour (STRT)

Le STRT est un format régional qui attire traditionnellement moins de joueurs que le STS. Cette tournée est organisée par les clubs en Suisse. Les lieux sont très différents d'une région à l'autre. En moyenne, un événement attire environ 50 personnes.

Il semble raisonnable que les organisateurs élaborent un concept de protection pour l'événement. Les conditions d'espace peuvent probablement être atteintes dans la plupart des lieux en limitant le nombre de participants et en prenant des précautions sur place. Une mise en œuvre de la traçabilité semble

possible pour les clubs. L'annonce d'une personne responsable semble également possible. La reprise du STRT est donc possible (voir 3.4).

3.3.2 Évaluation Swiss Tablesoccer Series (STS)

Le STS est un format national qui attire traditionnellement de nombreux acteurs. La tournée est organisée par les clubs en Suisse. La plupart des événements se déroulent dans des gymnases. Un événement compte en moyenne environ 200 participants. Un gymnase a une taille moyenne de 350 - 400m².

Étant donné que la réglementation sur la distance sociale s'applique toujours et qu'une surface de 4m² par personne présente doit être garantie lors d'un tournoi, un organisateur devrait fournir un lieu de réunion de taille correspondante pour un tournoi de 200 personnes.

Le conseil d'administration de la STF conclut qu'il n'est pas judicieux, à l'heure actuelle, d'organiser un tournoi STS en raison des points suivants :

- La possibilité pour les clubs de fournir une infrastructure de taille correspondante
- les dates disponibles dans le calendrier des tournois 2020 pour les tournois STS exceptionnels sont peu nombreuses
- La réduction du nombre de participants est considérée comme problématique en termes d'égalité des droits pour tous les joueurs de baby-foot suisses à participer au championnat suisse

Une nouvelle étude de faisabilité sera réalisée par la STF d'ici le 15 juillet 2020, date limite pour la décision de reprendre pour la saison 2020 (selon le document déjà publié sur la reprise de la saison: <https://swisstablesoccer.ch/media/attachments/2020/04/16/impact-virus-corona-au-baby-foot-suisse1.pdf>).

Le STF est en contact avec les organisateurs des prochains tournois du STS.

3.3.3 Évaluation Swiss Tablesoccer Finals

La finale suisse du baby-foot est le plus grand événement du calendrier suisse du baby-foot. L'événement est organisé par l'association nationale. L'événement se déroule dans un grand gymnase. L'événement compte en moyenne environ 500 participants.

Étant donné que la réglementation de la distance sociale s'applique toujours et que 4 m² d'espace par personne présente doivent être garantis lors d'un tournoi, un organisateur devrait fournir un lieu de réunion de taille correspondante pour ce tournoi.

Dans le cadre du règlement actuel et compte tenu de ce qui est raisonnable pour l'organisateur, le FST estime que l'organisation des finales suisses de football sur table n'est pas raisonnable à l'heure actuelle.

Une nouvelle étude de faisabilité sera réalisée par la STF d'ici le 15 juillet 2020, date limite pour la décision de reprendre pour la saison 2020 (selon le document déjà publié sur la reprise de la saison: <https://swisstablesoccer.ch/media/attachments/2020/04/16/impact-virus-corona-au-baby-foot-suisse1.pdf>).

3.3.4 Évaluation Swiss Tablesoccer League (STL)

La STL est un format national qui attire traditionnellement de nombreux joueurs. Cet événement est organisé par l'association nationale.

Étant donné que la réglementation de la distance sociale s'applique toujours et que 4 m² d'espace par personne présente doivent être garantis lors d'un tournoi, un organisateur devrait fournir un lieu de réunion de taille correspondante pour ce tournoi.

Dans le cadre du règlement actuel et compte tenu de ce qui est raisonnable pour l'organisateur, le FST estime que l'organisation des finales suisses de football sur table n'est pas raisonnable à l'heure actuelle.

Une nouvelle étude de faisabilité sera réalisée par la STF d'ici le 15 juillet 2020.

3.4 Décision Opération de compétition

La fenêtre d'entraînement prescrite commence le 06 juin. Ainsi, un concours peut être relancé au plus tôt à partir du 04.07.2020. Pour tous les points à venir, les recommandations de conduite suivantes s'appliquent à toutes les personnes concernées :

- **Symptômes - seulement sain et sans symptômes au concours**
- **garder une distance**
- **se laver soigneusement les mains - avant et après chaque match**

Activité	Possible à partir de	Conditions	Responsable
Swiss Tablesoccer Regio Tour (STRT)	04.07.2020	Concept de protection (3.1)	Association
		Tenue des listes de présence (3.1)	Association
		Nom de la personne responsable (3.1)	Association
		Adaptation des locaux (3.1)	Association
		Adaptations comportementales (3.4)	Participants

Activité	Possible à partir de	Conditions	Responsable
Swiss Tablesoccer Series (STS)	Ce n'est pas encore possible. Réexamen en cas d'assouplissement prochain d'ici le 15 juillet 2020.		

Activité	Possible à partir de	Conditions	Responsable
Swiss Tablesoccer Finals	Ce n'est pas encore possible. Réexamen en cas d'assouplissement prochain d'ici le 15 juillet 2020.		

Activité	Possible à partir de	Conditions	Responsable
Swiss Tablesoccer League (STL)	Ce n'est pas encore possible. Réexamen en cas d'assouplissement prochain d'ici le 15 juillet 2020.		

4. Recommandations pour les tournois de chat

Le STF n'a pas le pouvoir de donner des instructions pour les tournois de baby-foot qui se déroulent en dehors du classement STF. Néanmoins, elle souhaite formuler ici des recommandations à l'intention des organisateurs de tournois de baby-foot amusants. Ces recommandations sont donc reprises intégralement des lignes directrices de swissolympic et correspondent au point 3.1 :

4.1 Exigences générales

- Pour chaque événement ainsi que pour les entreprises et les installations dans lesquelles ces événements ont lieu, un concept de protection doit être élaboré sur la base du concept de protection des dessins et modèles actuellement en vigueur, en tenant compte des points ci-dessous.
- Les zones de restauration doivent également tenir compte du concept de protection actuellement en vigueur pour l'industrie hôtelière².
- L'organisateur de l'événement doit désigner une personne chargée de veiller au respect du concept de protection.

4.2 Concours pour un maximum de 300 personnes

Les contacts étroits doivent pouvoir être identifiés par l'organisation ou la personne organisatrice pendant 14 jours après l'événement, à la demande des autorités sanitaires cantonales. Cela peut être organisé en enregistrant les visiteurs (nom, prénom, numéro de téléphone) via des systèmes de réservation ou au moyen d'un formulaire de contact.

- Nombre maximum de visiteurs : une personne par 4m² de surface accessible
- Les salles ou salons des spectateurs sont conçus de manière à assurer la traçabilité en cas de contact étroit entre des individus et avec et entre des groupes de familles ou des personnes vivant sous le même toit.
- Le flux de personnes (par exemple, lors de l'entrée et de la sortie des salles ou salons des spectateurs) doit être dirigé de manière à maintenir une distance de deux mètres entre les visiteurs.
- En outre, une personne responsable doit être désignée pour veiller à ce que la compétition se déroule conformément à ce règlement.